



SMIC (depuis le 01/01/2023)

Mensuel 151,67 heures 1 709,28 € brut (11,27 €/h.)

Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

(au 01/01/2023): 3 666 €

Bureaux d'études (au 01/11/2020)

Valeur du point :

<u>IC</u>: 20,53 €/20,82 €/ 20,88 € (selon coef.)

ETAM: $3 \in /3,01 \in /3,02 \in /3,03 \in /3,10 \in /3,11 \in (selon coef.)$ Partie fixe: $843,50 \in /850,50 \in /855,80 \in (selon coef.)$

Prestataires de Services (2019)

<u>Valeur du point</u>: 3,453 € Employé.e.s; 3,449 € Etam;

3,445 € Cadres

Experts Automobiles (au 01/07/2022)

<u>1</u>er <u>salaire de la grille</u> : 20 434€ /annuel

Experts Comptables (au 01/07/2021)

<u>Valeur de base</u>: 112,68 € <u>Valeur hiérarchique</u>: 69,40 €

Avocats (au 01/01/2023)

Valeur du point : pour 35 h Coef. 207 : 1 681,34 € Coef. 215 : 1 728,43 € Coef. 225 : 1 762,02 €

Avocats à la Cour de Cassation

(au 01/01/2019). Valeur du point : 16,32 €

Huissiers (au 01/05/2022)

<u>Valeur de référence</u>: 6,24 € pour les 262 premiers points. <u>Valeur complémentaire</u>: 6,14 €

pour ce qui dépasse les 262 premiers points

Greffes des Tribunaux de Commerce

(au 01/03/2019). Valeur du point : 5,3444 €

Notariat (au 01/03/2023)

Valeur du point : 15,44 € (pour 35 heures)

Commissaires Priseurs (au 01/01/2022)

Valeur du point : 9,85 €

AJ.MJ 2023

1^{er} salaire employé/administratif 1 715 € 2^{ème} salaire employé/administratif 1 730 €



Le combat continue pour une retraite pleine à 60 ans!

Le gouvernement utilise toute l'armada législative pour tenter de nous imposer sa contre réforme des retraites: passage accéléré de la loi devant l'Assemblée, utilisation du 49.3 faute de majorité, validation par les vieux sages du Conseil Constitutionnel et promulgation de la loi en pleine nuit, comme un voleur! Mais rien n'y fait, le mouvement social est toujours bien vivant. Avec de fortes grèves, notamment les jours des 12 mobilisations nationales. Avec des grèves reconductibles qui parfois reprennent comme dans le ramassage des ordures à Paris. Avec des manifestants déterminés. Avec des blocages quotidiens à travers tout le pays. Avec une mobilisation accrue de la jeunesse. Avec des manifestations spontanées, etc.

Un gouvernement aux abois

La précipitation de la promulgation de la loi en pleine nuit montre à nouveau, après le 49.3, à quel point le gouvernement est en fait fragile. Ne nous fions pas aux apparences. Déchainer la répression des manifestants, faire appel aux réquisitions de grévistes, utiliser le 49.3 faute de majorité, signer un texte comme un voleur en pleine nuit, tout cela est bien un signe de faiblesse sociale et politique. Pas un signe de force. Avec des représentants du gouvernement attendus par des manifestants à chaque déplacement.

Un mouvement social profond installé dans la durée

Depuis le 19 janvier, nous sommes au total des millions en grève et dans la rue. Avec constance, avec détermination. Avec une colère froide. Avec une mobilisation croissante de la jeunesse. Avec des adhésions massives aux syndicats, notamment à la CGT. Notre mouvement social est une lame de fond, un mouvement avec de profondes racines. Les médias ont beau scruter le moindre signe de faiblesse, jour après jour, nous sommes toujours là!

Un mouvement toujours aussi populaire

Les sondages sont toujours du côté des grévistes : 95% des salarié.e.s contre la réforme, 70% de la population contre la réforme et favorable au mouvement et sa poursuite. Au point que les médias ne citent même plus ces sondages. Les témoignages quotidiens favorables aux grévistes, aux blocages ne manquent pas. Les dons aux caisses de grève sont importants. Les médias ne trouvent pas tant que cela de témoignages hostiles aux grèves.

Validation du Conseil Constitutionnel, promulgation de la loi, et après ?

La loi a donc été validée et promulguée. Et alors ... la bataille continue, avec en ligne de mire, le 1^{er} mai.



José FFRRFIRA

Analyse

Synthèse du GIEC : Entre urgence climatique et casse social, le gouvernement a choisi!

e 20 mars, la synthèse compilant les travaux des trois groupes de travail du GIEC, dans le cadre de son 6e rapport, a été rendue publique.

Sans surprise, le GIEC alerte encore et toujours sur la nécessité absolue de changer de direction de toute urgence, que ce soit au niveau mondial ou national, tout en martelant, si c'était encore nécessaire, qu'il était « incontestable que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres »

Ainsi, les experts indiquent que le réchauffement planétaire atteindra probablement 1,5°C entre 2030 et 2035. Cette synthèse appuie d'ailleurs sur le fait que la réduction massive des inégalités sociales est une des clés majeures de l'atténuation réchauffement climatique.

Les solutions ne manquent pas et la CGT est porteuse depuis longtemps de propositions concrètes allant dans le bon sens, que ce soit par le développement massif des transports en commun, en particulier ferroviaires et leur articulation au sein d'un pôle public des transports, la mise en place d'une réelle planification énergétique incluant la production d'énergie et la rénovation des bâtiments, la mise en place d'une sécurité sociale professionnelle pour assurer la reconversion des salarié.e.s des secteurs impactés par le réchauffement climatique, réduction du temps

de travail et augmentation des salaires... Il ne s'agit là que d'une infime partie des propositions portée par la CGT et ses fédérations sur les questions environnementale et climatique.

Au lieu de prendre le sujet à bras le corps et à la hauteur de l'urgence et alors qu'une sécheresse hivernale est en cours, ce qui n'augure rien de bon pour l'été à venir, le gouvernement et le président de la République préfère s'acharner à faire passer en force leur honteuse réforme des retraites, en dégainant une fois de plus le 49.3.

Que d'énergie et de temps perdus alors que l'urgence climatique et environnementale impose des actions fortes dès maintenant.

Nul doute que si nos dirigeant.e.s avaient déployé autant d'énergie et de moyens sur la question climatique plutôt que de servir avec zèle les intérêts du capitalisme, la nécessaire bifurcation serait déjà bien engagée ...

Comme sur les problématiques sociales et dans la tradition d'un syndicalisme de transformation sociale en portant des propositions fortes, la CGT prendra ses responsabilités en travaillant au quotidien pour imposer une transition juste qui ne laisse personne de côté, à l'inverse du mur climatique dans lequel nous précipite le gouvernement ...



JOURNÉES D'ETUDES

23 mai 2023 - Environnement et CSE - Syndex



www.soc-etudes.cgt.fr

Actualité Barèm du Gouvernement des éléments réparation adéquate du préjudi

lors même qu'il n'est plus à démontrer que l'article L. 1235-3 du Code du travail relatif aux barèmes d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse est contraire à ses engagements européens et internationaux, la France persiste et signe, au risque de se voir rattrapée par la patrouille.

En 2019, suite à une vague de décisions frondeuses de conseils de prud'hommes et autres cours d'appel, les barèmes d'indemnités du licenciement sans cause réelle et sérieuse étaient régulièrement écartés par des juges du fond, peu enclins à reconnaitre leur conformité avec l'article 10 de la convention 158 de l'OIT, et l'article 24 de la Charte sociale européenne. Deux textes auxquels la France a souscrit et s'est donc engagée à respecter.

Se donnant pour objectif de mettre fin à la contestation, les tristement célèbres avis rendus par l'Assemblée Plénière de la Cour de cassation résonnent encore dans les mémoires.

En effet, le 17 juillet 2019, en réponse aux questions qui lui avaient été posées par les conseils de prud'hommes de Louviers et de Toulouse, elle tenait déjà pour remplies par le Droit français les conditions énoncées dans l'article 10 de la Convention n° 158 de l'OIT. Aux termes de celui-ci, les juridictions « devront être habilitées à ordonner le versement d'une indemnité adéquate ou toute autre forme de réparation considérée comme appropriée ». La Cour avait alors fait valoir que si la règle était bien dotée d'un effet direct - et par conséquent légitimement invocable dans le cadre d'un litige France - « Le terme « adéquat » doit être compris comme réservant aux Etats-partis une marge d'appréciation. » 12

Elle concluait alors à la conformité des barèmes avec la règle onusienne. Tout est une question de point de vue sans doute ... Visiblement peu convaincues par l'argumentaire, nombres de juridictions n'avaient cependant pas cessé d'écarter l'application des barèmes sur la base des fondements précités lorsque l'occasion se présentait. Pour cause, ce contrôle « abstrait » auquel s'était limitée l'Assemblée Plénière – autrement dit, une analyse excluant de facto toutes circonstances de faits – ne liait pas par une portée juridique contraignante les autres juridictions.³

Aussi, loin de mettre fin à la contestation, ces avis n'ont fait que l'alimenter. Il y a un an déjà, suite à une plainte déposée par la CGT et FO, le Conseil d'administration de l'OIT dans son rapport du mois de mars 2022, adoptait l'analyse du comité tripartite, en ce que « le pouvoir d'appréciation du juge en la matière apparaît ipso facto contraint, puisqu'il s'exerce dans les limites de la fourchette du barème établie par la loi ». Il estimait en outre « qu'il n'est pas a priori exclu que, dans certains cas, le préjudice subi soit tel qu'il puisse ne pas être réparé à la hauteur de ce qu'il serait « juste » d'accorder, pour des motifs divers, comme par exemple l'ancienneté du salarié, la possibilité de retrouver un emploi, sa situation de famille, etc. Le caractère « ramassé » de la fourchette plafonnée à vingt mois limite aussi la possibilité pour le juge de tenir compte de ces situations individuelles et personnelles. »4

La messe était dite. Pour autant, cela n'a pas empêché la Cour de cassation – qui avait pourtant décidé de sursoir à statuer pour se laisser le temps de l'analyse – de rendre le 11 mai 2022 un arrêt dans lequel elle validait la conventionnalité des barèmes, sans la moindre référence au rapport de mars 2022. Bien au contraire, de façon pour le moins malhonnête, elle se fondait alors sur une ancienne décision de ce même Conseil d'administration de l'OIT de 1997, relative au cas du Venezuela. Selon cette dernière, « le terme « adéquat » visé à l'article 10 de la Convention signifie que l'indemnité pour licenciement injustifié doit, d'une part être suffisamment dissuasive pour éviter le licenciement injustifié, et d'autre part raisonnablement permettre l'indemnisation de la perte injustifiée de l'emploi. »⁵

^{1.} https://www.courdecassation.fr/decision/5fca69605b5e005354095478 2.https://www.courdecassation.fr/decision/5fca69605b5e005354095479

^{3.}https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006572230 4. https://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB344/ins/WCMS_839607/lang-fr/index.htm

^{5.} https://www.courdecassation.fr/decision/627b537f4d359c057dd01cf4



es Macron: l'OIT attend toujours démontrant « dans tous les cas, ne ce subi pour licenciement abusif»

Des critères auxquels répondent parfaitement les barèmes français, à en croire la Chambre sociale. A nouveau, tout est affaire d'appréciation ... Aujourd'hui, force est de constater qu'à l'image du Gouvernement, la Cour de cassation persiste et signe, refusant obstinément d'écarter les barèmes, comme en témoigne une décision récente du 1er février 2023⁶⁷. Décidément, quand cela ne veut pas ...

Pour autant, de son côté, l'OIT n'abandonne pas la partie, bien au contraire. Dans son Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations publié le 17 février 20238, elle revient sur la décision du comité tripartite approuvée par le Conseil d'administration en mars 2022, afin d'en examiner le suivi. Dans ce nouveau rapport, la Commission prend acte des positions de la Cour de cassation ci-dessus, et se réfère également à la décision du Comité européen des droits sociaux (CEDS) du 26 septembre 2022.9 Cette dernière avait été rendue suite à une réclamation portée par la CGT et FO, et dans laquelle le CEDS avait conclu à l'unanimité de ses membres à la violation de l'article 24 b. de la Charte sociale européenne. Pour mémoire, cet article affirme « le droit des travailleurs licenciés sans motif valable à une indemnité adéquate ou à une autre réparation appropriée.»

Dans son rapport, l'OIT résume en ces termes que selon le CEDS, « les plafonds prévus par l'article L.1235-3 du Code du travail ne sont pas suffisamment élevés pour réparer le préjudice subi par la victime et être dissuasifs pour l'employeur. Le CEDS note en outre que le plafond du barème d'indemnisation ne permet pas de prévoir une indemnité plus élevée en fonction de la situation personnelle et individuelle du salarié, le

juge ne pouvant ordonner une indemnisation pour licenciement injustifié que dans les limites inférieure et supérieure du barème, sauf à écarter l'application de l'article L.1235-3 du code du travail. Le CEDS est d'avis que le juge ne dispose que d'une marge de manœuvre étroite dans l'examen des circonstances individuelles des licenciements injustifiés. Pour cette raison, le préjudice réel subi par le salarié en question lié aux circonstances individuelles de l'affaire peut être négligé et, par conséquent, ne pas être réparé. »

Reprenant ainsi les conclusions du comité tripartite rendues en mars 2022, « La commission prie le gouvernement de communiquer des informations sur l'examen, en concertation avec les partenaires sociaux, des modalités du dispositif d'indemnisation prévu à l'article L.1235-3, de façon à assurer que les paramètres d'indemnisation prévus par le barème permettent, dans tous les cas, une réparation adéquate du préjudice subi pour licenciement abusif. »

La CGT ne peut qu'appuyer fermement ce nouvel appel de l'OIT, alors que les barèmes Macron ne constituent qu'un sujet parmi tant d'autres, au titre desquels la France refuse obstinément de satisfaire les engagements européens et internationaux auxquels elle a librement souscrit. Des exonérations coupables du Gouvernement constitutives d'autant de dérives de l'Etat de droit, alors même que la Constitution du 4 octobre 1958 – dont il ne rougit pourtant pas d'avoir allègrement recours en ces temps de contestations sociales – dispose en son article 55 que « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. »

A l'approche de la 111ème session de la Conférence internationale du travail qui se tiendra à Genève en juin prochain, il est plus que jamais bienvenu de rappeler au Gouvernement et à la Cour de cassation que, ne leur en déplaise, il demeure contraire aux engagements européens et internationaux de la France, de fixer un prix sur le licenciement sans cause réelle et sérieuse.

^{6.} https://www.courdecassation.fr/decision/63da11f5b78bc005de6ccd85 ?search_api_fulltext=21-21.011&previousdecisionpage=&previousdecisionindex=&nextdecisionpage=&nextdecisionindex=

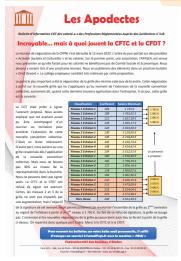
^{7.} DLAJ CGT, Barèmes Macron – malgré la résistance des juges du fond, la Cour de cassation s'obstine!, Droit en Liberté n° 87, février 2023.

^{8.}https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_868023/lang--fr/index.htm#:~:text=internationales%20du%20tra-vail-,L'OIT%20publie%20le%20rapport%202023%20de%20la%20Commission%20d,de%20normes%20internationales%20du%20travail

^{9.}https://hudoc.esc.coe.int/fre/#{%22sort%22:[%22ESCPublicationDate%20Descending%22],%22ESCDcIdentifier%22:[%22cc-160-2018-dmerits-fr%22]}

Branches

Professions Réglementées Auprès des Juridictions



ompte rendu de la réunion de négociation du 13 mars 2023.

La négociation sur la grille des salaires minima de branche a été assez rapide. Le patronat avait fait une proposition pas si mauvaise. Elle n'etait pas à la hauteur de ce que nous espérions, mais elle avait le mérite d'exister dans les circonstances que nous connaissons, à savoir une branche nouvelle en attente de l'extension de la convention collective.

La CGT avait proposé la rédaction d'un avenant salaire dans le but de faire pression sur les pouvoirs publics pour étendre la convention collective (déjà 1 an et 3 mois). Le patronat a proposé un premier échelon à 1.795€ et revaloriser les 3 niveaux suivant de 50€. Le 1^{er} niveau cadre est au PMSS. Seul bémol, seuls les niveaux 1 et 4 connaissent une augmentation. C'est pourquoi la CFDT et CFTC

ont refusé de signer l'avenant. Ils n'ont pas voulu comprendre qu'en signant cet avenant, ils obligeaient le patronat à renégocier l'ensemble de la grille dans quelques mois.

Aussi, non seulement, au moment de l'extension de la convention collective les salarié.e.s doivent faire avec une grille non revalorisée. La CGT n'a pu signer l'avenant parce qu'elle fait moins de 30% dans la branche.

Résultats élections professionnelles

ACCENTURE - SAS : CGT : 536 voix, 24% ; CFTC : 283 voix, 12,7% ; CGC : 577 voix, 25,9% ;

CFDT: 931 voix, 41,81%.

<u>ACCENTURE ATS</u>: **CGT**: **289 voix, 25%**; CFTC: 144 voix, 12,5%; CFDT: 266 voix, 23%; CGC: 353 voix, 30,64%.

SAMSIC FLEX SERVICES: CGT: 45 voix, 75%; FO: 15 voix, 25%.

COMPUTACENTER: CGT: 24 voix, 4,20%; Solidaires: 24 voix, 4,20%; FO: 9 voix, 1,58%;

CGC: 71 voix, 12,43%; CFTC: 100 voix, 17,51%; CFDT: 343 voix, 60%.



Experts automobiles

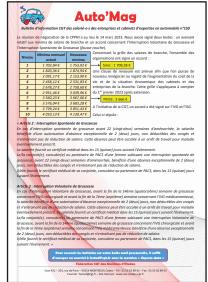
ompte rendu de la réunion du 14 mars 2023.

Deux accords ont été signés. L'un concernait les minima de salaire : +3% sur toute la grille pour le 1^{er} janvier 2023.

Cela fait suite à l'augmentation de +3% applicable au 1^{er} juillet 2022, elle même faisant suite à celle du 1^{er} janvier 2022. Le premier niveau est à 1.753,22€. Nous devons nous revoir aussitôt que le SMIC augmente et ce au plus tard en septembre.

La CGT avait soumis un avenant à la convention collective concernant l'IVG et les fausses couches.

Cet accord a été signé. Les femmes et leur conjoint.e pourront bénéficier de deux jours d'absence rémunérés.



Conseil National Fédéral 9 au 12 octobre 2023 à Kerjouanno

- Bilan à mi-mandat de notre activité au regard des orientations de notre 11^e congrès.
- Changement de Secrétaire Général.

Un premier livret a été édité afin d'indiquer la répartition du nombre de délégué.e.s syndical.e.s par syndicat ou section syndicale.

Le deuxième livret contient les statuts et la demande de congé de formation économique et syndicale.



Compte rendu de la table ronde sur les salaires dans les petites entreprises du 14 février 2023

L'Association des Journalistes de l'information Sociale (AJIS) organisait une table ronde sur l'augmentation des salaires dans les PME le 14 février dernier. Après une présentation rapide des intervenants, ceux-ci ont pu s'exprimer et ont répondu aux questions.

Une vingtaine de journalistes ont pu interroger Joël PASCAL élu CSE petite entreprise pour la Fédération des Société d'Etudes CGT, Nadine LEVRATTO, directrice de recherche au CNRS, enseignante à PARIS 1 et à PARIS 10, économiste spécialisée dans les petites entreprises, membre du laboratoire Economix et Mélanie BERGER TISSERAND, Présidente du Centre des Jeunes Dirigeants, à la tête d'un petit cabinet d'expertise comptable.

J'ai fait part de mon expérience revendicative au sein de mon entreprise en rappelant le chômage partiel contraint au cours du 1er confinement lié à l'épidémie de COVID, puis une réunion d'information des salariés en 2021 sur la question du salaire et enfin la décision unilatérale de versement d'une prime de pouvoir d'achat défiscalisé. Le rajeunissement de l'actionnariat s'est accompagné d'une attention particulière aux bénéfices de l'entreprise mais pas à la répartition de ceux-ci. On m'a bien fait comprendre que les "augmentations collectives" c'était pas le style de la boîte et une demande de licenciement du représentant élu du personnel a d'ailleurs était refusée par l'Inspection du Travail et, sur recours hiérarchique, par le Ministère du Travail.

Les salariés à qui les Associés ont attribué 4,7% d'augmentation individuelle moyenne sont donc invités à se mobiliser collectivement pour obtenir à minima une augmentation qui couvrirait l'inflation. Dans la branche les minimums ont été augmentés de 3% (janvier 2022) puis 4% (janvier 2023). Pour le secteur juridique on observe une très forte reprise de l'activité avec toutefois des grilles de salaires minimum pour les cadres largement inférieures au plafond de la sécurité sociale, donc des cadres mal rémunérés. La dirigeante du CJD a présenté la politique de son entreprise en la matière en expliquant que l'absence d'inflation ne devait

pas conduire à une absence d'augmentation de salaires et a évoqué une demande directe à ses collaborateurs et qu'ils obtenaient tous une suite favorable. Les spécificités individuelles de chaque situation doivent également être prises en compte.

Il est possible d'avoir des décisions collectives sur ce sujet. Nadine LEVRATTO a rappelé que dans le secteur des services la part de la valeur ajoutée qui allait au travail était de 56% avec des écarts très importants selon les entreprises. Dans le secteur industriel par exemple, la part est plus faible en raison de l'importance du capital immobilisé.

De manière général, la rémunération du capital a fortement augmenté en France, et dans le monde. Cela résulte principalement de deux facteurs : la mondialisation et l'individualisation croissante du salaire. Tout cela entraîne une forte augmentation des inégalités, y compris dans les secteurs à forte intensité de connaissance. On observe dans ces secteurs un poids supérieur de rémunération en valeur ajoutée pas en médiane des salaires mais pour les 1% les plus hauts avec de très fortes hausses qui sont observés.

Dans la fonction publique le gouvernement a acté 3,5% seulement en juillet 2022 après 12 ans de gel... Parenthèse sur la prime macron dont le coût est neutralisé pour l'entreprise par exonérations, elle ne remplace pas et de doit pas remplacer l'augmentation de salaire.

On observe un effet taille des entreprises puisque les salaires sont plus faibles dans les petites entreprises. Les primes sont utiles à court terme mais ne permettent pas aux salariés de se loger. 95% du tissu productif est assuré par 3 millions de petites entreprises, avec un écart mesuré sur échantillon de 15 à 20%.

Les augmentations générales risquent-elle de démotiver les salariés ?

Ce n'est pas ce qui est constaté. Renvoyer les collaborateurs dos à dos dans le cadre des augmentations individuelles n'a rien de motivant. Ce qui motive les salariés, c'est la santé et la vitalité



du collectif de travail. Augmentation générale n'entraîne donc pas de risques pour la productivité de l'entreprise, ni d'ailleurs la semaine de 4 jours ou le télétravail. Une élévation généralisée des salaires, y compris dans le cadre de la branche professionnelle pour des raisons d'égalité et de ne pas affecter la concurrence des entreprises de la branche est souhaitables sur le plan économique. On sait très bien que l'individualisation du salaire entraîne des effets pervers non négligeables, notamment la priorité sur ce qui est valorisé.

J'ai rappelé que voir les augmentations individuelles mal maîtrisées pouvaient parfaitement démotiver les salariés. Mélanie BERGER TISSERAND souhaite l'arrêt des fonctionnements ultra paternalistes dans les entreprises et remettre de l'intelligence dans les relations de travail. Le chef d'entreprise est garant de l'équilibre financier mais il y a une force à ne pas tout contrôler. Il faut sortir du rôle punitif du chef d'entreprise.

L'accord sur le partage de la valeur est-il une bonne chose pour les PME avec la généralisation de la participation aux entreprises de moins de 50 salariés ?

Mélanie BERGER TISSERAND considère qu'il serait préférable de taxer les superprofits dans la mesure ou le tissu économique français comporte principalement des mini PME.

J'ai rappelé que la CGT combat le principe de l'actionnariat privé. Pour nous la rémunération des travailleurs c'est le salaire donc toute autre forme de rémunération qui aboutirait notamment à l'absence de versement des cotisations sociales n'est pas une bonne idée. Soumettre les revenus des salariés aux résultats de l'entreprise représente en outre un bond en arrière considérable. Les salariés participent déjà du risque entrepreneurial puisqu'ils perdent leur emploi si la boîte ferme. Pour les cabinets d'avocats, leur obligation d'indépendance interdit à ce jour l'actionnariat non avocat. J'en ai profité pour dire que la CGT aimerait la même protection pour l'indépendance de la presse...

Un journaliste est intervenu sur la répartition de la valeur ajoutée en indiquant deux niveaux, celui entre le capital et le travail, et la question de la redistribution du résultat net avant impôts.

Nadine LEVRATTO constate une baisse de l'investissement productif au fil du temps ainsi qu'une bascule de l'impôt des entreprises vers

les particuliers et les ménages à hauteur de 220 milliards d'euros (rapport officiel d'économistes Lillois). Mélanie BERGER TISSERAND a constaté une volatilité de l'emploi dans les petites entreprises inférieures à celle dans les grandes entreprises. Ce meilleur lissage a un effet stabilisant sur l'économie. Les salaires versés par les grosses entreprises doivent augmenter pour permettre aux autres de faire de même et entraîner ainsi l'ensemble de l'économie.

Une interrogation a été faite sur le caractère contraignant de l'intéressement des salariés et sur l'actionnariat salarié.

Mélanie BERGER TISSERAND s'est interrogé le partage de la gouvernance en relevant qu'un simple actionnariat de vitrine n'a aucun intérêt. Dans cet optique, l'accord ne peut pas aboutir à une situation satisfaisante. Les entreprises françaises sont très loin de la co-détermination à l'allemande pourtant régulièrement vantée comme un modèle.

J'ai relevé le défaut d'accès aux informations financières dans les entreprises de moins de 50 salariés, l'absence de BDES obligatoire, donc sur une situation qui ne permet pas aux salariés d'intervenir de manière éclairée dans le débat sur le partage de la valeur. Par ailleurs on a bien vu dans la branche du personnel salarié des Cabinets d'Avocat les employeurs réclamer l'extension des accords salariaux le plus rapidement possible pour les rendre opposables donc contraignants à l'ensemble des entreprises de la filière... La contrainte sur les entreprises est bien nécessaire.

Un journaliste a évoqué la question de la boucle prix / salaires et craint que l'inflation soit alimentée. Nadine LEVRATTO a indiqué que cette idée n'était vérifiée par aucune étude, que de nombreuses études pointaient en revanche l'augmentation des profits liés à l'augmentation des prix et l'existence de véritables "profiteurs de guerre" qui alimentent sans vergogne la hausse des prix (TOTAL - ENGIE etc pour l'énergie).

Mélanie BERGER TISSERAND a évoqué l'expérimentation d'une fixation libre et collective des rémunérations dans une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Les salaires sont trop faibles, les entreprises doivent financer la force de travail et ont des choix stratégiques à faire alors que le gouvernement fait disparaître la CVAE qui ne pesait que très marginalement sur les coûts des entreprises.



Unis et solidaires

Les 942 délégué.es représentant les syndicats CGT des entreprises et services publics de toute la France se sont réunis en congrès du 27 au 31 mars dernier à Clermont Ferrand.

Pendant toute cette semaine les délégué.es ont échangé, confronté leurs idées et décidé des orientations pour les 3 prochaines années. Elles et ils ont élu une direction confédérale de combat pour les mettre en œuvre et les appliquer.

Aussi, les nombreux débats ont permis d'acter des orientations qui ont participé au rassemblement des congressistes autour des valeurs fondamentales qui unissent tous les syndiqué.e.s de la CGT.

Plusieurs rapports et le projet de document d'orientation ont été discutés. Les débats ont été vifs et passionnés, avec malheureusement un congrès mal préparé. C'est la direction sortante qui en a payé le prix du regard de ses orientations. Ainsi, le rapport d'activité a recueilli 49,68% (264 061 voix) des voix. Il n'a donc pas été adopté. 50,32% des délégués ont voté contre (267 415 voix).

C'est la première fois que le rapport d'activité n'est pas adopté. Cela n'est pas anodin et va avoir des répercussions tout au long du congrès. Cet évènement, car cela en est un pour la CGT, doit nous permettre de réflechir sur une réelle stratégie de notre CGT.

Nos syndicats et sections syndicales qui ont débattu sereinement de cette mandature, ont jugé négatif ce qui s'est fait durant ces trois années. Il va donc falloir travailler différemment et la nouvelle direction fédérale devra s'y employer.

Le rapport financier a été adopté avec 66,69% des voix exprimées, soit 330 559 voix, 33,31% des congressistes ont voté contre soit 165 143 voix. Le préambule et le thème 1 du document d'orientation a recueilli 78,29% des suffrages exprimés soit 424 476 voix, CONTRE 21,71% représentant 117 690 voix.

Le thème 2 du document d'orientation a, quant à lui, été adopté avec 70,54% des suffrages soit 378 743 voix, CONTRE 29,46% soit 158 141 voix.

Le thème 3 du document d'orientation a été adopté avec 71,7% des suffrages soit 384 690 voix, CONTRE 28,3% soit 151 803 voix.

Le vote global du document d'orientation a été adopté POUR 72,79% des suffrages représentant 394 519 voix, CONTRE 27,21% des suffrages exprimés soit 147 501 voix.

Le document d'orientation voté a repris de nombreux amendements, amendements qui ont gommé un certain nombre d'orientations clivantes depuis nombre d'années.

La Nouvelle Commission Exécutive Confédérale à parité constituée de 66 membres et la Commission Financière et de Contrôle constituée de 5 membres ont été élues à la majorité.

Pour la première fois en 128 ans, la CGT a élu une dirigeante femme comme Secrétaire Générale, Sophie BINET.

Le Bureau Confédéral a aussi été élu à la majorité, il est composé à parité de 10 membres :

- Sophie BINET, Secrétaire Générale
- · Laurent BRUN, Administrateur
- Céline VERZELETTI
- Sebastien MENESPLIER
- Mireille STIVALA
- Thomas VACHERON
- Catherine GIRAUD
- Gérard RE
- Nathalie BAZIRE
- Boris PLAZZI

Au cœur des débats de ce congrès : la lutte historique en cours contre la réforme des retraites. Une motion a été adoptée. Elle réaffirme notre volonté de gagner le retrait de la réforme des retraites imposée par le gouvernement et le patronat.

Les congressistes appellent les travailleuses et les travailleurs à amplifier le rapport de force par la multiplication des grèves reconductibles, des actions de blocages et d'occupations de sites décidées par les grévistes en assemblées générales.

La CGT est engagée dans un cadre unitaire pour faire de la journée du 6 avril une mobilisation massive et d'ampleur par la grève et les manifestations.

La victoire est à notre portée!

Les comptes-rendus de nos délégué.es:

l'ai cherché, lors de ces différents débats, à incarner au mieux le mandat que vous m'aviez donné et m'en explique comme suit :

- 1. Tout d'abord sur le vote du rapport d'activité. Comme vous le savez certainement, celui-ci a été rejeté à un peu plus de 50%. De mon côté, la quasi totalité des syndicats qui m'avaient écrit m'avaient demandé de voter contre à l'exception d'un seul. Ce qui représentait donc 275 voix contre et 65 voix pour. Il me restait donc 195 voix de confiance, sur les 535 de mon mandat. J'ai choisi de diriger ces voix vers le vote contre pour plusieurs raisons :
 - o D'abord en concertation avec notre secrétaire fédéral sur les enjeux de ce vote : Il s'agissait de donner du poids à la contestation interne de la candidature de Marie Buisson.
 - o Or, l'ensemble des syndicats qui s'est exprimé sur cette question, m'a demandé de faire ce que je jugeais nécessaire pour donner du poids à la candidature de Céline Verzeletti, alors reconnue opposante crédible.
 - o Par ailleurs, au moment de ce vote, le soir du 2º jour de congrès, les fractures internes autour de cette équipe exécutive (sortante comme future) commençaient à apparaitre clairement. A titre personnel, je ne suis pas un grand fan de Céline Verzeletti et j'envisageais à l'origine de m'abstenir. Seulement j'ai adhéré à la nécessité à ce moment d'envoyer un message fort. D'appuyer la défiance envers l'équipe sortante et l'équipe proposée à sa relève, pour renforcer le besoin de débats plus profonds sur la composition de la future CEC.
- 2. Sur le vote du bilan financier où l'enjeu était moindre, j'ai d'abord respecté les choix des syndicats déclarés, et orienté le reste de mes voix de confiance vers l'abstention.
- 3. Enfin sur la liste de la future CEC proposée par la direction sortante et votée à 54% par le CCN de mercredi soir, j'ai choisi de barrer plusieurs noms, en faveur de la candidature de Céline Verzeletti et en concertation avec notre Secrétaire fédéral:
 - o Marie Buisson
 - o Pascal Fournet
 - o David Gistau
 - o Benoit Martin
 - o Lionel Lerogeron
 - o Julien Huck
 - o Diane Grandchamp
 - o Angéline Barth (Choix personnel suite à un dialogue avec elle pendant le congrès qui m'a

- franchement gêné sur sa capacité à entendre les messages qu'envoyaient les délégué-es et à se remettre en question sur ses méthodes)
- 4. J'ai également rajouté 3 noms qui ne sont pas passés mais dont les 2 premiers ont fait plus de 30% chacun, ce qui me semble aussi être un message important à prendre en compte :
 - o Olivier Mateu, SG de l'UD 13 : Je ne suis pas d'accord avec tout chez lui, je ne pratique pas la même forme de syndicalisme et de construction du rapport de force, mais je ne suis pas non plus confronté aux mêmes réalités de terrain. Son discours me semble quand même intéressant à bien des égards et je trouve qu'il pourrait enrichir de manière constructive les débats de notre CEC. Au-delà de ça, il incarne et fédère une CGT à laquelle je pense qu'il serait grave et mortifère pour notre travail de convergence commun, de ne pas donner de représentativité.
 - o Debron Stephane, comité des privés d'emploi : Une représentation à côté de laquelle il me semblait invraisemblable de passer.
 - o Birobent Frédéric, membre de la direction confédérale sortante : Recommandé par notre secrétaire fédéral.

En ce qui concerne le texte d'orientation :

Seul Sopra Steria a proposé des amendements. Je vous fais mes plus plates excuses à ce sujet, je ne retrouve plus mes notes de compte-rendu détaillées à ce sujet. De mémoire :

- Sur le thème 1 : La majeure partie de vos propositions a été prise en compte. Celles qui ne l'ont pas été ne m'ont pas paru suffisamment essentielles (corrections à la marge) pour que je prenne le temps de parole d'autres déléqués.
- Sur le thème 2 : Je faisais partie de la commission amendement et ai cherché à intégrer vos propositions au mieux, j'espère que le résultat vous satisfera.
- Sur le thème 3: Les débats ont été grandement perturbés par une situation qui se tendait de plus en plus à l'approche du vote pour la future CEC. J'ai l'impression que la commission d'amendement avait cependant pris en compte certaines de vos propositions.

Mes votes:

- Pour le thème 1
- Contre le thème 2 : J'ai moi-même participé à la réécriture de cette partie, je suis satisfait du



travail que nous avons fait, cependant le temps très court accordé aux délégués pour défendre certains amendements m'a beaucoup gêné.

Nous n'avons même pas eu 1h pour cette partie du texte ce qui me semble ne pas respecter notre travail et le sérieux des délégués qui ont apporté des propositions essentielles qui ont enrichi le texte très qualitativement. La réduction du temps accordé à ce travail sur cette partie (près de 2 fois moins que les 2 autres) m'a franchement heurté.

- Abstention sur le thème 3 : Nous avons payé sur ce thème le report des débats de fond qu'il y aurait dû y avoir en amont. Trop de prises de paroles n'avaient rien à voir avec le texte, certaines sur le thème 2, d'autres sur les candidatures à la CEC, etc... Le temps supplémentaire accordé au traitement de cette partie n'a pas du tout permis d'aboutir sur un échange constructif.
- Pour le texte dans sa globalité: Un seul syndicat s'était prononcé contre. J'avoue ne pas avoir pensé à respecter ses voix au moment de ce vote, dans la fatigue ambiante à la fin de la journée la plus lourde et conflictuelle. J'espère que les amendements réalisés compenseront ma méprise sur ce sujet.

<u>Au-delà de ce compte-rendu factuel,</u> mon ressenti global :

Je ressors grandi de cette expérience et invite chacun-e de nos syndiqué-es à s'intéresser au fonctionnement démocratique de notre organisation et y jouer leur rôle, au prochain congrès confédéral comme dans les prochaines instances qui auront lieu. Les échanges auront parfois été violents et conflictuels, mais je vous assure, pour quelqu'un issu de la culture de l'Économie Sociale et Solidaire, où on entend des choses comme "le conflit c'est le début de l'échec de la coopération", où tout est poli en mode Communication Non-Violente, mais où derrière les magouilles et prises de pouvoir charismatiques prennent largement la place de la démocratie, nous n'avons pas à rougir de notre fonctionnement collectif.

La démocratie s'exprime sous toutes ses formes chez nous. Elle est valorisée ainsi et est traitée de même. Nous pouvons en être extrêmement fier-es.

Ceci étant dit, je vous partage mes inquiétudes pour la suite :

Je m'inquiète de la capacité que nous avons toutes et tous (en tant qu'humains) à adhérer à des descriptions caricaturales des camarades avec lesquels nous ne serions pas d'accord, à partir du moment où elles nous sont transmises par d'autres camarades de confiance. Ce manque de prise de recul, pour chercher à comprendre celui qui semble s'opposer à nous alors que nous luttons ensemble, conduit à des comportements qui auraient pu aboutir, la semaine dernière, sur un destin funeste pour notre organisation. Je ne sortirai pas de phrase à la Yoda, mais ces représentations réductrices que l'ont peut avoir de certain-es camarades "réformistes" d'un côté ou "archaïques" de l'autre, entraînent vers l'expression d'émotions de haine ou de peur, incompatibles avec notre objectif de convergence et de fédération de l'ensemble des travailleur-ses.

Je ne cherche pas ici à juger des formes d'expression de chacun, ni faire des leçons sur les violences verbales, bien au contraire. Ce qui m'inquiète ce sont les comportements et les choix non rationnels vers lesquels ces représentations manichéennes peuvent mener.

A titre d'exemple:

Lorsqu'un congrès se passe sous haute tension, que le rapport d'activité est remis en cause pour la 1ère fois de notre histoire, que différents votes sur le texte d'orientation remettent en cause de manière symbolique très forte les orientations de la dernière CEC, que les votes sur la nouvelle ne donnent que 57% à la Secrétaire Nationale proposée, la question n'est plus idéologique.

Tout démontre que la ligne envisagée divise profondément la structure collective. A ce niveaulà, il ne s'agit plus du tout de savoir qui a raison ou pas, la nécessité absolue est de formuler une nouvelle proposition pour maintenir l'unité dans l'organisation. Autrement dit, même si on est d'accord avec la ligne proposée, la responsabilité impose de la revoir puisque visiblement elle divise plus qu'elle ne fédère.

Dans ces conditions, je m'inquiète que la proposition originelle de la CEC, autour de la candidature de Marie Buisson, ait obtenu 49,3% des voix du CCN en sa faveur. Encore une fois, il ne s'agit ni de la personne ni de l'idéologie. De mon point de vue, 49,3% des membres du CCN n'ont pas compris ce qui se jouait dans se congrès, et leur niveau de responsabilité pour assurer l'unité de la CGT future. Ce qui est assez grave étant donné les conséquences que ça aurait pu avoir...

Je vous exprime donc aujourd'hui ma satisfaction personnelle à propos du bureau exécutif avec lequel nous sortons de ce congrès. Sans parler des considérations idéologiques de celui-ci, je suis convaincu qu'il représente le meilleur résultat de ce qui s'est exprimé lors de ce congrès. Il est équilibré dans ses

représentations, il incarne la jeunesse et le renouveau autant que l'ancrage dans les réalités industrielles de notre pays. Surtout, il rassure chacun-e dans ses préoccupations, du féminisme au maintien de l'industrie en passant par la prise en compte de l'enjeu écologique. J'en attends beaucoup et il a beaucoup à faire! Car je le répète, je prends le score sur la proposition initiale de la CEC comme un signal d'alarme. Je ne comprends pas comment autant de représentants de nos directions ont pu privilégier à ce point leur opinion sur leur responsabilité d'assurer l'unité de notre organisation. (J'ose espérer que j'aurais dit la même chose si je me positionnais idéologiquement en faveur de Marie Buisson).

Voilà qui est dit pour mon compte-rendu de ce 53e congrès confédéral de la CGT. J'espère avoir représenté vos voix convenablement. Je vous présente mes excuses si je n'ai pas répondu à temps à certain-es dans sa préparation. Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez un avis plus développé à l'oral sur certains points. J'espère vous voir pour notre CN en octobre prochain ou auparavant dans nos luttes.

Aurélien ALPHON-LAYRE

Au cours d'un précédent congrès confédéral auquel j'avais participé (49ème), j'avais intégré la commission des amendements au document d'orientation. Cette fois, je souhaitais participer à la commission des mandats et votes. Toutefois à la surprise des congressistes, la commission mandats et votes n'a pas été ouverte aux délégués des syndicats, contrairement au bureau du congrès et à la commission des amendements. Après un débat assez agité, le congrès a maintenu la commission en l'état par 416 voix pour, 408 contre et 87 abstentions. Je n'ai donc pas pu intégrer la commission des mandats et votes.

Règlement du congrès: le règlement qui nous était proposé pour l'élection des membres de Commission Exécutive Confédérale fixait des conditions contradictoires à l'article 29 des statuts de notre Confédération, de sorte qu'il n'aurait pas été possible de rajouter des noms parmi les candidatures mises à disposition par les organisations (voir Le Peuple, Hors série n°1 publié en décembre 2022) conformément au mandat confié aux délégués par les syndicats.

Il a fallu que 150 délégués envahissent la tribune et un concert de protestations pour que cette disposition anti-statutaire soit retirée et que le règlement soit adopté. Après un hommage aux disparus depuis le dernier congrès et un mot de bienvenu du secrétaire de l'Union Départementale accueillant le congrès, Marie Buisson (Secrétaire Générale de la Ferc et candidate à la succession de Philippe Martinez) a prononcé un rapport d'ouverture, que j'ai jugé assez terne et éloigné des préoccupations de la grande majorité des délégués engagés dans la lutte contre la réforme des retraites de MacronBorne. Ce rapport a d'ailleurs été salué par des applaudissements timides.

2ème jour

Le congrès avait décidé de participer à la manifestation pour le retrait de la réforme des retraites le matin à Clermont-Ferrand. Très belle manif! S'est ensuite engagé le débat sur le rapport d'activité de la direction sortante. Seuls 16 délégués pourront prendre la parole sur 48 inscrits. Bien que j'eus déposé une demande d'inscription, je n'ai pas pu prendre la parole. Le bilan a été malmené en particulier sur la coordination des luttes, les questions de démocratie interne et la succession de Philippe Martinez pour laquelle les organisations, les syndicats et les syndiqués n'ont pas eu leur mot à dire. A aucun moment Philippe Martinez n'a répondu aux délégués qui s'exprimaient sur ces questions. Il n'a pas pris la parole du congrès. Le rapport d'activité a été rejeté par 50,32% des voix, une première depuis 1945.

Pour: 264 061 voix (49,68%)

• Contre: 267 415 voix (50,32%)

Abstention: 28 730 voix (5,13%)

J'ai voté contre à l'exception du syndicat AUSY qui m'avait donné mandat pour l'abstention.

Le rapport financier a été voté à 66%, un score historiquement faible.

Pour: 330 559 voix (66,69%)
Contre: 165 143 voix (33,31%)
Abstention: 67 090 voix (11,92%)

Le rapport financier correspondant à une orientation et posant question sur plusieurs points, j'ai voté contre à l'exception du syndicat AUSY qui m'avait donné mandat pour l'abstention.

3ème jour

Ouverture de la discussion sur le projet de document d'orientation. Là aussi, de nombreux délégués s'étaient inscrits dans la discussion mais n'ont pas pu parler.



Préambule et Partie I

J'ai pu prendre la parole sur la partie I consacrée aux revendications pour défendre un des amendements dont j'étais porteur, en tenant dans le temps imparti de 4 minutes.

Intervention sur la partie I du document d'orientation

Stéphane Jouteux, Fédération des sociétés d'études, Union départementale des AlpesMaritimes et Union Locale d'Antibes, ville où les transports urbains étaient encore totalement à l'arrêt hier, ville qui a été submergée par les poubelles comme dans bien d'autres endroits. Je tiens à saluer tous ces camarades, tous les salariés, où qu'ils soient, qui sont entrés dans la lutte et qui ne lâchent rien pour faire céder Macron et obtenir le retrait de la réforme des retraites. Nous sommes avec eux, la CGT est avec eux.

her.e.s camarades

Je souhaite intervenir sur la résolution numéro 1. Nous avons déposé un amendement, un amendement très simple. Au paragraphe 170, il est écrit : « Pour gagner une retraite à taux plein à 60 ans et des dispositifs de départ anticipé ».

Nous proposons de rajouter : « Pour la défense, l'amélioration et la reconquête des régimes spéciaux de retraite ».

La défense des régimes spéciaux a de nombreuses fois fait partie des orientations de nos documents de congrès, y compris au 52^{ème}, notamment lorsque ceux-ci sont attaqués comme aujourd'hui. Pourtant, cet amendement n'a pas été retenu. Pourquoi ?

Macron a utilisé le large arsenal anti-démocratique des institutions de la Vème République pour faire passer en force son projet de réforme des retraites, dont l'article 1 vise la suppression des régimes spéciaux dont ceux des énergéticiens et de la RATP, élément essentiel du statut des agents, celui de la Banque de France ou encore celui des clercs et employés de notaire, après celui des cheminots. Tous ces travailleurs, ces travailleuses que le journal patronal les Echos appelle avec dédain des rentiers. Les vrais rentiers, nous à la CGT, nous savons où ils sont et nous ne nous lasserons jamais d'aller les chercher pour qu'ils nous rendent l'argent qu'ils nous ont volé.

Camarades, comment comprendre que ces régimes pionniers pour lesquels nous nous sommes battus, sur lesquels nous nous sommes appuyés pour tenter de les élargir à tous les salariés, que nous avons défendus envers et contre toutes les tentatives, maintes fois répétées, de les affaiblir et de les supprimer, ne figurent pas dans notre document d'orientation?

Notre Fédération a en charge la défense du petit régime des employés et clercs de Notaires.

Un régime autonome depuis 1937, excédentaire et très bien géré, qui permet aux salariés d'avoir une pension de retraite calculée sur les 10 meilleures années.

La défense, l'amélioration, la reconquête des régimes spéciaux, tout comme la défense du code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL et de la catégorie active dans la fonction publique, a toute sa place dans notre document d'orientation, comme un point d'appui de la lutte d'ensemble pour tous les salariés, au moment où la loi Macron-Borne veut les détruire.

Je demande à la commission de ré-intégrer cet amendement dans la résolution numéro 1 et si nécessaire, de le soumettre au vote du congrès.

Une camarade m'a rappelé un jour ces mots d'Henri Krasucki, ancien secrétaire général de la CGT: « il n'y a pas de petite ni de grosses fédérations, il y a les fédérations qu'il faut pour défendre les travailleurs ».

Alors j'en appelle à notre congrès, qui n'est pas divisé comme j'ai pu l'entendre ou le lire ici ou là, mais qui est bel et bien rassemblé et soudé comme le sont nos collègues, pour affronter ensemble le gouvernement de Macron et obtenir le retrait de sa réforme, à défendre les régimes spéciaux et à rassembler la CGT, non en tirant un trait sur le résultat d'hier sur le rapport d'activité ou en essayant d'en affaiblir la portée mais en en tenant compte, pour que nous puissions dès maintenant construire et renforcer l'outil syndical qui donnera la pêche aux millions qui refusent le talon de fer de Macron et qui veulent leur retraite, et leur liberté! Vive la CGT!

Dans sa réponse, la commission a annoncé retenir notre amendement au paragraphe 170-bis, ce qui est très positif.

Les amendements dont j'étais porteur aux paragraphes 38 (développer les liens avec les syndicats des entreprises sous-traitantes) et 52 (défense des conventions collectives et des statuts) ont également été repris.

Même si les amendements visant les paragraphes 110 (hiérarchie des normes et CHSCT) et 114 (services publics) n'ont pas été repris - la commission expliquant que certains amendements étaient dans les repères revendicatifs de la CGT, le document intègre de nombreux

amendements des syndicats, en particulier sur les services publics qui étaient largement absents de la version originale. Dans ces conditions, j'ai voté pour la partie I sur le document d'orientation.

Pour: 424 476 voix (78,29%)
Contre: 117 690 voix (21,71%)
Abstention: 18 499 (3,3%)

Partie II du document d'orientation

Je portais plusieurs amendement sur cette partie.

- §204 sur la défense du fédéralisme : amendement non retenu
- §247, 248, 250, 251 : suppression du projet de carte syndicale permanente (qui ouvrait la voie à la collecte des cotisations par la confédération en lieu et place des syndicats) : non retenu par la commission, mais voté en séance plénière par 56,28% des voix contre 43,72%
- §301 sur l'intérêt porté par la jeunesse aux questions revendicatives traditionnelles (salaire notamment) : non retenu
- §314 sur la défense du fédéralisme : retenu
- §331 sur le rattachement des syndicats aux Fédérations selon leur convention collective de rattachement: non retenu
- §337 sur les comités régionaux (maintien et non évolution) : retenu
- §382 sur les nouvelles formes d'organisation des syndiqués individuels : reformulation incompréhensible qui écarte, a priori, l'accord préalable des organisations concernées.

Bien que plusieurs amendements importants aient été retenus en commission ou en séance, le document fragilise le fédéralisme. En particulier, l'article 383 de la résolution permet de modifier le périmètre des Fédérations et de revoir le périmètre des syndicats alors que le rattachement des syndicats à leur Fédération professionnelle en fonction de leur convention collective n'est pas réaffirmé.

Et ce, alors que la Ferc conteste le rattachement de syndiqués relevant de la convention des bureaux d'études à notre Fédération, ouvrant la voie à une remise en cause des Fédérations fondées sur les statuts et les conventions collectives. Ces évolutions souhaitées de longue date par la direction confédérale menacent l'existence des « petites » Fédérations dont la nôtre (voir également les articles 311 et 313). J'ai voté contre à l'exception du syndicat AUSY pour lequel j'avais un mandat d'abstention.

Pour: 378 743 voix (70,54%)
Contre: 158 141 voix (29,46%)
Abstention: 24 254 (4,32%)

4ème iour

Partie III du document d'orientation

Je portais plusieurs amendements sur cette partie.

- §495 sur les conditions d'adhésion de la CGT aux collectifs regroupant diverses organisations (respect des orientations de la CGT et de ses Fédérations) : reformulé dans le respect du fonctionnement démocratique de notre organisation. Ce débat fait notamment référence au collectif Plus jamais ça! auquel la CGT a souscrit sans débat ni décision de ses instances et en contradiction avec les orientations de la Fédération CGT de l'énergie. En séance plénière, le congrès a voté la sortie du collectif Plus jamais ça! par 411 voix contre 405.
- §510 sur l'unification syndicale (respectueuse du fédéralisme et des principes et objectifs visés dans les statuts de la CGT) : repris dans le §504.

Toutefois, cette partie reste marquée par la volonté de poursuivre et d'élargir le travail avec les associations et les ONG (article 554 de la résolution), source de tension dans le syndicat en raison des opinions diverses qui le traversent sur les questions sociétales et pour lesquelles les syndiqués sont libres de s'engager ou non en dehors de l'organisation syndicale. Je me suis abstenu sur cette partie.

Pour: 384 690 voix (71,70%)
Contre: 151 803 voix (28,30%)
Abstention: 27 832 (4,93%)

Vote sur la totalité du document d'orientation.

En raison des risques qui planent sur l'existence des « petites » Fédérations comme la nôtre (voir partie 2), j'ai voté contre à l'exception du syndicat AUSY pour

lequel j'avais un mandat d'abstention.
• Pour : 394 526 voix (72,79%)

Contre: 147 501 voix (27,21%)Abstention: 19 401 (3,46%)

Election de la commission exécutive confédérale (CEC)

La CEC est composée de 66 membres. La liste des membres est proposée par le Comité National Confédéral (CCN) regroupant les secrétaires généraux des Unions Départementales et des Fédérations.

Compte-tenu du déroulement du congrès et du comportement d'une partie de la direction sortante qui a cherché à imposer un tournant sociétal à la CGT sans tenir compte des nuances qui pouvaient s'exprimer ni volonté de rassembler la CGT, j'ai rayé plusieurs noms proposés et rajouté d'autres noms de camarades proposés par les organisations de la CGT, comme l'ont



l'ont fait de très nombreux délégués puisque la candidate voulue par Philippe Martinez pour lui succéder sans débat au CCN (Marie Buisson) n'a recueilli que 57% des suffrages. A l'exception du syndicat AUSY qui m'avait donné mandat pour la liste de la CEC et la candidature de Marie Buisson au poste de Secrétaire Générale. La liste des 66 proposée par le CCN a été élue.

Election du comité de gestion de l'organisme national de répartition de la cotisation

Le comité de gestion Cogetise compr<mark>end 18 membres.</mark> Il est proposé par la CCN. J'ai voté pour.

5^{ème} jour

Présentation du bureau confédéral élu par le CCN sur proposition de la CEC.

Secrétaire générale : Sophie Binet Administrateur : Laurent Brun

Membres du bureau confédéral: Sophie Binet (Ugict), Laurent Brun (Fédération des cheminots), Catherine Giraud (Union départementale de la Vienne), Nathalie Bazire (Union départementale de la Manche), Mireille Stivala (Fédération santé et action sociale), Sébastien Menesplier (Fédération des mines-énergie), Boris Plazzi (membre de la direction confédérale sortante), Gérard Ré (Union départementale des Alpes-Maritimes), Thomas Vacheron (membre de la direction confédérale sortante), Céline Verzeletti (UFSE).

Je me tiens à la disposition des syndicats et sections dont je portais les voix qui souhaiteraient des informations complémentaires ou un échange.

Je tiens à remercier les syndicats qui ont contribué à la préparation de ce congrès, la Fédération et l'Union Départementale pour le formidable travail d'organisation qui nous a permis de passer une semaine consacrée exclusivement aux débats et pour l'esprit de camaraderie et d'écoute qui a animé nos échanges malgré les nuances voire les désaccords, toujours tranchés par un vote démocratique.

L'heure est désormais au rassemblement de la CGT et à la poursuite du combat pour obtenir le retrait de la réforme Macron-Borne des retraites, comme l'a réaffirmé l'appel du congrès!

Stéphane JOUTEUX

ai 2 mandats exprimés qui totalisent 227 voix selon la liste du « 18 janvier »/542 voix

DEROULEMENT DU CONGRES

Lundi 27 matin avant congrès

Arrivée sur site, chacun son stand pour la remise des cahiers du délégué dans un petit sac en tissu, et des badges d'accès, des cartes de vote. Le stand me dit qui appeler: Accueil et rencontre dans le hall d'accueil, avec Céline, qui m'explique ensuite où aller. Je rencontre Mounia, Nawel, Laurence, Aurélien, André ... puis je croise Noël dans les allées. Je pars déjeuner dans une immense salle plus de 1200 convives, aux tables avoisinantes, Phillipe Poutou, Sophie Binet... des centaines de camarades.

La salle de la plénière n'ouvre qu'à 14h. Elle est bien gardée par une armée de camarades. On circule en attendant entre le GHA, salle entourant l'espace convivial, pleine d'allées et d'exposants syndicaux et commerciaux proposants bonbons et goodies logotisés aux noms des prestataires, grand salon situé entre la plénière et l'entrée principale qui mène vers la cour à l'extérieur qui sert aussi souvent de point de rassemblement.

Lundi apm: début de congrès houleux

Entrée dans l'arène de la plénière. Notre fédé « au coin » à l'extrême gauche de la tribune. En fond de salle par où l'on rentre et sort, ce qui laisse au déléqué-e-s une certaine liberté d'aller et venue sans déranger les autres rangs. Je me dirige donc vers la droite dans une salle aux éclairages aux couleurs étranges, jaunes, roses. Ensuite les lumières blanches reviennent. La salle est encore plus immense que 5 rangées de 16 tables d'une quinzaine de places : Délégués (942 délégués présents), -les secrétaires généraux des fédérations (ils ne votent pas, mais seront de CCN de soirée, voir de nuit), secrétaires généraux des unions départementales (UD), sans places attitrées : Ils s'ajoutent où ils peuvent, parfois dans leur fédé. Le SG de l'UD86 s'est joint ainsi à nous (ils ne votent pas). Un président de séance et 2 camarades arrivent à la tribune, se présentent, on passe aux votes.

Bureau du congrès: La liste ouverte de 16 +1 nom: votée à main levée (en levant son mandat de couleur verte). Adopté. Je n'avais aucun mandat à ce sujet. J'ai voté pour.

Commission des mandats : liste fermée de 13 issu-e-s de la CEC sortante. A main levée. Le président valide le

vote pour, malgré un certain nombre de contre qui semblait majoritaire.

Beaucoup de tension. Il y a au moins 3 blocs. Je ne saisis pas dans l'instant tous les enjeux. Certains s'accrochent physiquement devant les micros et caméras et les interruptions s'enchaînent. Il parait que la diffusion en direct a été interrompue. Dans la confusion, je n'entends pas tout et je ne comprends pas toujours ce qui se passe. Des prises de paroles violentes entre camarades, un ton élevé et à charge contre l'équipe sortante. Il y a du débat. C'était prévu. C'est normal. Mais un peu plus que prévu semble-t-il. Les réseaux sociaux semblent être parfois au fait. Une coalition s'organise. La tribune est envahie. Il est demandé de revoter et de compter les voix. Ce que je trouve logique. C'est comme du théâtre, où la salle est actrice et joue son rôle. Je comprends que je dois jouer mon rôle de délégué. Mais j'ai beau chercher, les mandats non définis sur ce sujet restent ouverts et me laissent la tendance à l'abstention ou faire un choix sans certitude. Pour les noms quasi inconnus dans la commission, je préfère m'abstenir. La commission sera validée à 416 pour contre 407 contre. Une CGT divisée, où chaque voix compte. Cela semble être une semaine qui va être chargée d'émotion. On a pris beaucoup de retard sur les horaires du programme. L'équipe sortante semble un peu trop sûre d'elle et pas préparée à des contestations.

Accueil du SG63 : « le réveil des volcans » et Rapport d'ouverture présenté par Marie BUISSON 18H00 : Vote de changement d'ordre du jour du Mardi 28 (pour aller à la manif de Clermont le matin)

Vote du règlement intérieur: voté après modifications demandées, retrait d'une ligne concernant l'élection possible au CEC et CFC (ce qui permettrait d'ajouter des candidats non retenus lors de la CCN au vote de la future CEC, comme Olivier MATEU par exemple). Le ton est donné. Ce n'est pas la tribune qui décide. On passe au vote électronique.

Vote de la commission du document d'orientation : Liste ouverte de 29 + 13 noms ajoutés dont le camarade de notre fédé : Aurélien.

Voté « Pour » avec le boitier qu'on devra reposer pour recharger à chaque demie journée et la carte électronique comme 92,67% de la salle.

Rapport de la commission mandat et vote: adopté à 67,67% des voix: 565042 voix sont représentées au congrès par 383 femmes et 462 hommes, seulement 23 jeunes de moins de 30 ans. Les plus jeunes 23 ans, la plus âgée 79 ans.

Election des présidences de séance (tableau avec les 3 noms par journée ou demi-journée), Adopté à 84,25% des voix.

<u>Mardi matin</u>: manif à Clermont avec la délégation de mon UD19 qui avait décidé de se regrouper pour l'occasion place du 1^{er} mai. Consigne respectée dans l'ensemble, de revenir vers 11H30 pour déjeuner et reprendre les travaux à 13H. Beaucoup de monde. Parti derrière...pas vu l'arrivée Place Jaude.

Mardi 28 apm: (séances 2 en 1 l'apm)

1. Débat rapport d'activité : De belles interventions. A noter par ailleurs : « En France, le budget de la culture est 10 fois inférieur à celui de la publicité ».

Mon ressenti personnel au final: « beaucoup de colère au micro, un discours de sourds et une image dégradée de l'équipe sortante qui semble avoir fait une formation CFESS en communication chez LREM. Le droit de parler une seule fois au micro. L'impression que personne ne se répond vraiment.

Et à cela s'ajoute une peur de la cfdétisation de notre SG CGT qui le jour même, parle de « médiation » à la télé sans consulter sa base qui n'en veut pas a priori. Une démolition flagrante de l'image de réussite en lutte intersyndicale obtenue par la lutte des dernières semaines contre la réforme. Quelque chose de plus profond semble exploser en congrès, alors que cela aurait probablement pu être évité en amont avec un peu plus de remise en cause.

Des nombreux reproches faits à l'équipe sortante. Pas assez dans les actions de terrain, sa verticalité..

Des interruptions de congrès suite au renvoi d'un journaliste à Montreuil par l'équipe dirigeante qui aurait fait, copie par avance à l'Humanité, du discours de Marie BUISSON. Des interventions pour faire entrer le camarade de la police refusé à l'entrée.

Réponses de l'équipe sortante : peu convaincantes

Vote : différentié en fonction des mandats : sur papier à compléter

J'ai mandat d'Abstention de la CGT APAVE 168 voix, mandat contre de la SG BV qui fait partie du bloc de 188 voix nommé centralisation FD SOC-ETUDES. Je sens et comprends la tendance à voter contre le rapport d'activité qui sanctionne probablement l'équipe sortante pour ce début de congrès.

Je vote donc : 227 voix contre, j'abstiens 168 voix, reste 147 pour.



Un échange avec José en vue d'adapter le mandat arrive un peu trop tard, mais suivait cette tendance. Résultat vers 17H30: petite majorité contre. C'est la première fois dans l'histoire de la CGT qu'un rapport d'activité n'est pas voté. Un vrai moment de démocratie. La presse dira: « Martinez désavoué ». Ayant croisé depuis des camarades de la métallurgie, je comprends aussi leur incompréhension.

Rapport comité de gestion Cogétise : Cotisation moyenne 18 euros

Rapport financier: De nombreux reproches: Pas assez détaillé, les dépenses trop globalisées dans des grosses lignes... peu lisible.

<u>Mercredi 29</u> (Journaliste réintégré au congrès et policier parmi nous.)

Résultat des votes du rapport financier : 66,69% POUR, 33,31% CONTRE

Présentation du document d'orientation

Débat sur le préambule et le thème 1 : les commissions se sont réunies tardivement pour faire un pré-tri et re-rédiger certains amendements. Une liste d'amendements retenus nous est proposée. Je l'épluche pendant que se déroule les débats et me positionne. Comme la veille, les camarades se succèdent au micro. Défenses des amendements (si le camarade qui défend son amendement décide de le maintenir après la réponse de la commission chargée du thème : vote électronique). Difficile à suivre notamment lorsque les camarades qui présentent, ne précisent pas le numéro d'amendement et parce que les sujets débattus ne sont pas clairement présentés sur l'écran comme le résultat des votes. On passe sans cesse du coq à l'âne. Au final le document s'enrichit surement (ou s'alourdit ?)

Un renforcement sur le sujet de la lutte des classes, l'environnement, la lutte contre la digitalisation, pour la protection sociale (la sécu intégrale et professionnelle comprenant la formation et le chômage), un syndicalisme de rupture, une vigilance particulière visà-vis des nouvelles formes d'organisation du travail, ...

Vote par thèmes : Préambule et thème 1 adopté à 78% des voix. J'ai voté POUR

Jeudi 30 Matin

Doc d'orientation : Thème 2 : Je fais un vote différentié 220C / 168A même si je n'ai pas de mandat précis

par thème, mais plutôt mandat global pour le doc d'orientation.

A noter un sketch fait par des improvisateurs pro en plein débats qui laisse un goût amer, sur le sujet très sensible de la discrimination et du risque de racisme et de l'extrême-droite dans nos propres rangs.

Jeudi Apm

Doc d'orientation : Thème 3 : Je fais un vote par mandat plein (Abstention). Il sera adopté (71% pour).

Vote global du document d'orientation (99,36% exprimés):

Vote différentié par mandats : 188 C / 168 A / 186 P. Document d'orientation adopté 76% POUR

Election de la CEC / CFC

Liste proposée 66 noms (sans O. Mateu, candidature mal présentée). Vote sur papier différentiable, en rayant des candidats, possibilité d'en ajouter. Je raye 4 noms, j'en ajoute 4 en fonction de mes mandats.

Résultat vers 22H30 dans la plénière: la liste des 66 ne retient aucun des noms ajoutés <50% des voix. Sur le podium: 36,56% LEPINE, 36,41% MATEU, 32,38% DEBON...) Monsieur Mateu n'est pas dans la liste des 66 de la nouvelle CEC, qui se réunit à la salle de conférence. Le CCN (SG des fédés et UD) attend dehors devant la salle une bonne partie de la nuit. Celui de mon UD aussi pour d'autres raisons. Ils n'étaient pas dans les mêmes camps. Mais tous les deux s'attendaient à une longue nuit. BUISSON ou VERZELETTI? « Une » c'est à peu près la seule chose ce jeudi soir, dont nous étions certains. Cgt très divisée. Quelle moitié de la salle le lendemain quitterait la plénière après l'annonce officielle et avant le discours officiel de la nouvelle SG?

Vendredi 31

Sophie BINET réunifie la CGT en chanson : « Emmanuel Macron si tu continues... »

Remerciements, pour ce mandat fédéral qui m'a été offert et qui m'a permis de participer, de vivre au cœur un moment historique de la CGT.

Vive la CGT. Vive le 53^{ème} congrès. David AUBESSARD, DS CGT APAVE

her.e.s camarades

Le 53° congrès confédéral de la CGT, qui s'est tenu à Clermont-Ferrand du 27 au 31 mars, a été mouvementé. Mais nous sortons de ce congrès avec une nouvelle direction, fruit de compromis entre les différents courants de la CGT et un document d'orientation qui a réuni 72% des votes. Sophie Binet, est la première femme secrétaire générale de notre organisation, issue de surcroît du collège cadre.

Nous ne pouvons que nous enorgueillir d'un tel résultat. Non candidate à l'initial, en acceptant le mandat, elle a permis d'être une voie de rassemblement après un congrès parfois houleux qui a mis en évidence deux grandes lignes, coude à coude quant à leur représentativité dans l'organisation.

Si le nécessaire travail de coordination entre les unions départementales et les fédérations a été maintes fois commenté, chacune des lignes était composée d'unions départementales et de fédérations.

Cette dichotomie tient bien plus en réalité au traitement de deux questions structurantes : les orientations prises par l'organisation en lien avec les questions sociales et sociétales qui débordent le champ syndical entendu au sens classique, et la gouvernance de l'organisation.

Pour autant, la CGT réunie en congrès, a montré sa capacité à débattre et à se rassembler autour d'un projet commun, dans un contexte de mouvement social contre la réforme des retraites qui a rappelé à chacun la nécessité de rassembler malgré une exacerbation des tensions.

Le congrès confédéral est le congrès des syndicats. Lors de ce congrès un principe fondamental, dont nous pouvons être fier.e.s,a été réaffirmé : à la CGT, c'est la base qui décide.

La commission exécutive confédérale issue de la direction confédérale sortante et adoptée à 54% en CCN, est paritaire, composée de 66 membres au sein de laquelle un bureau lui aussi paritaire a été constitué autour de la nouvelle secrétaire générale et de Laurent Brun, secrétaire général de la fédération des cheminots, élu administrateur de la CGT.

Adopté par le CCN à 64 voix pour, 39 contre et 11 abstentions, il illustre la volonté de rassembler après un congrès parfois difficile. Chacun des deux courants qui

ont pu se confronter lors du congrès sont représentés. Le bureau est équilibré dans ses représentations internes mais également concernant les sujets qui sont devant nous : réindustrialisation, énergie et écologie, services publics, emploi (au sens large), salaires et conditions de travail (dont temps de travail) et bien sûr féminisme.

En tant que déléguée, j'espère que les syndicats dont je portais les voix ont trouvé le reflet de leurs positions. Les délégués sont mandatés pour voter en fonction des décisions qui sont prises dans les syndicats dont ils détiennent les voix, les votes pouvant être différenciés. Ce n'est donc pas le/la délégué.e qui décide seul.e : il/elle est le porteur des mandats qui lui sont confiés.

Lors de ce congrès, j'étais également déléguée de liste, c'est-à-dire responsable de la délégation. Dans cette perspective j'ai tenté de veiller au mieux à la meilleure transmission d'informations possible envers les délégués afin qu'ils puissent exercer leurs mandats.

Un certain nombre de syndicats et de sections ont envoyé directement à la fédération leurs positions que j'ai transmises aux délégués qui portaient leur voix, et que j'ai tenu à la disposition de la commission des mandats et votes. Pour ceux qui nous avaient transmis leurs amendements, nous avons suivi autant que faire se peut leur prise en compte.

La plupart d'entre vous se sont prononcés contre le rapport d'activité et en faveur de la candidature de Céline Verzeletti. Les positions que j'ai prises durant le congrès allaient dans le sens du mandat confié.

Résultats du congrès

La commission exécutive confédérale adoptée en CCN et issue de la direction confédérale sortante est composée de 66 membres à parité entre les hommes et les femmes. Élaborée initialement plutôt pour entourer Marie Buisson, elle a toutefois permis la constitution d'un bureau autour de Sophie Binet, secrétaire générale. Le bureau autour de Sophie Binet, camarade de la fédération de l'Enseignement, de la Recherche et de la Culture est composé des camarades suivants:

- Laurent Brun, secrétaire général de la fédération des cheminots, élu administrateur de la CGT
- Nathalie Bazire, secrétaire générale de l'union départementale (UD) de la Manche
- Catherine Giraud, secrétaire générale de l'UD de la Vienne
- Sébastien Menesplier, secrétaire général de la fédération mines-énergie



- Boris Plazzi, membre <mark>du bureau confédéral</mark> sortant
- Gérard Ré, secrétaire gé<mark>néral de l'UD des Alpes-</mark> Maritimes
- Mireille Stivala, secrétaire générale de la fédération santé-action sociale
- Thomas Vacheron, membre de la commission exécutive sortante
- Céline Verzeletti, secrétaire générale de l'union fédérale des syndicats de l'État et membre du bureau confédéral sortant

Sophie Binet, non candidate à l'initial, en acceptant le mandat a permis d'être une voie de rassemblement après un congrès parfois houleux qui a mis en évidence deux grandes lignes, coude à coude quant à leur représentativité dans l'organisation.

Si le nécessaire travail de coordination entre les unions départementales et les fédérations a été maintes fois commenté, chacune des lignes était en réalité composée d'unions départementales et de fédérations.

La ligne portée par Celine Verzeletti comprenait un peu plus de fédérations que celle portée par Marie Buisson alors que la situation était inversée concernant les unions départementales.

Cette nouvelle direction a en charge de déployer les orientations de la CGT. Le congrès a adopté un document d'orientation largement amendé (même si des points d'amélioration n'ont pas été intégrés) à plus de 72%.

Déroulé du congrès

Des moments de tension et de friction ont émaillé le congrès dès le premier jour, les congressistes ayant eu à cœur de faire sauter ce qu'ils percevaient comme des verrous afin :

- de remettre en question la composition de la commission des mandats et votes qui a finalement été adoptée en l'état par 416 voix pour, contre 407 contre et 87 abstentions
- de modifier le règlement intérieur de telle sorte que les congressistes puissent modifier par la suite la liste de noms composant la commission exécutive confédérale qui n'a été communiquée que le 4° jour. Le bureau du congrès a quant à lui été adopté à mains levées sans difficulté, les délégués volontaires à l'intégrer dans la salle ayant été rajoutés à la liste initialement prévue. A l'issue de ce moment tendu durant lequel la tribune a été envahie par des congressistes, après un

hommage aux disparus, c'est Marie buisson qui a pris la parole pour initier les travaux sur le rapport d'activité.

Après une première journée électrique, le deuxième jour a débuté par une manifestation à Clermont-Ferrand dans le cadre du mouvement contre la réforme des retraites, moment qui aurait pu permettre une plus grande cohésion par la suite.

Mais pendant la manifestation, Philippe Martinez, qui n'avait plus de mandat – les mandats confédéraux tombent au début du congrès et la direction est assurée par le bureau du congrès - est intervenu pour soutenir la demande de médiation formulée par Laurent Berger.

Cette initiative prise sans aucun échange avec le congrès, après une première journée déjà houleuse, a fortement crispé alors que parallèlement, de nombreuses critiques étaient formulées concernant la démocratie interne, la coordination des luttes et la manière avec laquelle avait été choisie et annoncée la successeure désignée par la précédente direction confédérale. Philippe Martinez n'a jamais pris la parole pendant le congrès. Le rapport d'activité a été rejeté. Si nombre parmi vous m'avez demandé de voter contre (à l'exception d'Inetum) afin de donner du poids à la contestation de Marie Buisson, ce rejet est une première depuis 1945.

La troisième journée était vouée au document d'orientation. Peu parmi vous m'avez donné de mandat précis concernant le document d'orientation. Par contre, vous étiez nombreux à m'avoir indiqué que vous étiez favorable à une élection de Céline Verzeletti.

C'est dans ce sens que nous avons appréhendé le document d'orientation qui a fait l'objet de quatre votes : un sur chacun des trois thèmes qui composent le document et un dernier sur le document global.

Au fil des échanges et du travail de la commission des amendements, le document d'orientation a évolué. Sur le premier thème, la plupart d'amendements proposés par des syndicats relevant de la fédération ou correspondant à leurs demandes ont été adoptés. En outre, le document a été fortement enrichi sur les services publics, plutôt absents de la première version. J'ai donc voté favorablement sur ce thème.

Le deuxième thème était bien plus problématique, puisque d'une part plusieurs amendements importants n'ont pas été pris en compte ou ne l'ont

pas été suffisamment à notre sens, et d'autre part, des points problématiques demeurent dans le document, fragilisant les périmètres des fédérations et des syndicats notamment de notre champ sans qu'aucun bénéfice spécifique pour la CGT n'ait pu être démontré. J'ai donc voté contre ce thème.

Enfin, sur le troisième thème, dont les échanges ont également débordé sur le quatrième jour, plusieurs points aveugles plus particulièrement sur les partenariats que nous pouvions nouer avec des collectifs, des associations, ou bien d'autres organisations n'ont pas été levés malgré les amendements. C'est la raison pour laquelle nous avons voté contre. Il est notable que le congrès a voté sa sortie de Plus jamais ça, porté plus particulièrement par Marie Buisson. Ce vote a eu lieu le quatrième jour, alors qu'approchait la délicate question de la désignation de la direction confédérale.

Malgré ces réserves fortes sur le document d'orientation, j'ai voté pour le document d'orientation au global, moins du fait d'une adhésion au projet que parce qu'il n'est pas envisageable, pour une organisation, de sortir d'un congrès sans document d'orientation.

En outre, au final, les questions féministes et écologistes demeurent des orientations importantes du document malgré des interventions discutables, renforcé par ailleurs sur les services publics, et amendé sur l'industrie, l'énergie, et la nécessaire campagne à mener sur la syndicalisation.

Le quatrième jour s'est tendu au fil de la journée et de l'imminence du vote sur la liste proposée par la direction confédérale sortante pour établir la commission exécutive confédérale. 66 noms ont été proposés.

Dans la perspective du mandat que vous m'aviez confié et au regard du déroulé du congrès, j'ai rayé plusieurs noms (dont celui de Marie Buisson, de deux camarades aux prises avec la brigade financière, d'un des camarades de la commission Votes et mandats au comportement particulièrement déplacé à l'égard des délégués de liste sur lesquels il cherchait à se défausser de ses propres errements et enfin trois camarades dont les actions en vue de la préparation du congrès et pendant le congrès ne laissaient présager que peu de probité quant à la gestion de l'organisation).

Nombre de délégué.e.s ont agi de la même manière puisque Marie Buisson n'a recueilli que 57% des suffrages.

Parallèlement, j'ai rajouté plusieurs noms à la liste parce qu'il me paraissait invraisemblable d'écarter, comme le faisait la direction confédérale sortante, le camarade du comité des privés d'emploi, le camarade mis à disposition par la fédération de la chimie, fer de lance des luttes sociales de l'automne dernier, Olivier Mateu qui, s'il n'était pas envisagé par les syndicats dont je portais les voix à la tête de la CGT, a toute sa place dans la Commission exécutive confédérale, ne serait-ce que par sa participation aux débats et l'accent qu'il a mis sur la question du rapport de force.

En outre, la volonté de rassemblement autour de la candidature de Céline Verzeletti était peu compatible avec son éviction. Enfin j'ai rajouté un camarade de la direction confédérale sortante, qui était loin d'avoir démérité de par son travail.

La liste a cependant été votée en l'état c'est-à-dire ne retenant que les 66 membres prévus initialement par la direction sortante.

Enfin, nous avons élu le comité de gestion Cogetise (organisme national de répartition de la cotisation), composé de 18 membres. J'ai voté favorablement à la liste proposée.

Malgré et / ou grâce à ces moments forts, il apparaît que les fondamentaux de la CGT, loin d'être des archaïsmes ont permis à ce congrès de sortir avec une direction largement élue, et un document d'orientation validé à 72 %, document d'orientation fortement amendé par les congressistes.

Je tiens à remercier les syndicats qui ont permis de préparer ce congrès toujours dans un esprit de camaraderie même lorsque des désaccords se faisaient jour et que des débats étaient nécessaires pour définir une position commune, la fédération dont les membres n'ont pas épargné leurs efforts pour organiser au mieux notre participation au congrès et faire de ce rendezvous un moment d'échange et de fraternité / sororité.

Céline VICAINE



oilà, le 53° congrès est terminé, nous avons un nouveau secrétaire général plutôt UNE nouvelle secrétaire, "Sophie Binet", qui a permis d'unifier à nouveau la CGT, car dès le premier jour du congrès, ce n'était pas gagné.

Pour mon premier congrès confédéral, il a démarré très fort, blocage de l'entrée du site du congrès, conflit interne, et désaveux de la direction sortante scène envahie, un tourbillon d'informations, mais qui a eu pour résultat un congrès passionnant dans sa diversité et sa complexité.

Diversité dans les rencontres, discuter avec les autres fédérations étaient très enrichissant et découvrir les visions que nous pouvons avoir chacun de notre côté de la CGT, aussi.

Congrès complexe, car il y avait deux salles deux ambiances, comme le dit l'expression, les pros Marie Buisson et les autres qui comme moi, je pense ne comprenait pas qu'elle soit autoproclamée comme la prochaine secrétaire sans avoir interrogé les bases, et quelle légitimité elle avait.

Coup de théâtre le rapport d'activité de la direction sortante n'a pas était validé, ce qui n'est jamais arrivé un réel désaveu, un profond désaccord aussi, car le mardi 28 mars grosse journée de mobilisation et Philippe Martinez parle de "médiation" au micro de BFM. Incompréhension totale au sein du congrès colère, ce qui a amené des interventions très dures pour le bureau sortant.

Vient le choix de la commission exécutive confédérale. Que dire ? Compliqué surtout pour les primo congressistes, le choix a été de faire suivre la fédération. Suite à de nombreuses discussions, les membres de la commission sont élus et dans cette liste notre bureau confédéral et notre nouvelle secrétaire.

Le CCN a passé la nuit sur la question, Marie Buisson, Céline Verzeletti aucune n'a réussi à faire l'unanimité. Et finalement Sophie Binet, réussie par sa candidature à faire, ce qui au début du congrès qui était pour moi pas gagné, a remis d'accord la CGT.

Son discours lors de la clôture du congrès, a permis de nous ressouder, de nous recentrer sur notre réel objectif : la LUTTE.

Alors si je dois résumer ma participation à ce congrès, je dirai HISTORIQUE, je suis très heureuse de ma participation qui m'a permis de voir la démocratie en fonctionnement.

Mounia BENACHOUR



53e Congrès / Commission exécutive confédérale

-			
Candidature présentée par	Nom	Prénom	
UD25	Bama	Wiam	95,58%
FD FERC	Bariaud	Christine	84,93%
FD Spectacle	Barth	Angeline	82,27%
UD 50 FD Métaux	Bazire Belaziz	Nathalie Ouria	94,69%
UD 92	Benchlika	Nawel	87,59%
UD 35	Besson Milord	Dominique	91,19%
UGICT	Binet	Sophie	94,60%
UD 2A	Bossart	Patrice	86,14%
UD 93	Brahmi	Kamel	90,41%
FD Cheminots	Brun	Laurent	87,72%
			88,48%
FD FERC	Buisson	Marie	57,23%
UD 42	Carrot	Mireille	91,09%
UD82	Couderc	Christophe	86,24% 91.88%
FD FAPT	Crunchant	Régis	91,88%
FD Finances	De Coster	Fanny	
UD 54	Debay	Monique	96,32%
FD VRP	Delattre	Hervé	94,49%
UGICT	Deregnaucourt	Thomas	89,88%
FD Transports	Éliez Fels	Jacques	82,23%
UD 91		Alexandre	84,78%
FD Commerces et services UD 22	Ferrier	Élodie Pascal	89,89%
	Fournet	Yves	77,11%
FD FNSCBA UD 86	Gauby Giraud	Catherine	96,13%
UD 12	Gistau	David	86,68%
FD Santé	Gobet	Guillaume	89,73%
FD SARTE FD FNAF		Diane	95,64%
	Grandchamp Gravouil	Denis	77,89%
FD Spectacle FD FNAF	Huck	Julien	91,39%
UD 03	Indrusiak	Laurent	75,82%
		Amar	80,09%
FD Com merces et services FD FNPOS	Lagha	Denis	83,44%
UD 93	Lalys Le Berder	Agathe	91,48% 95,93%
UD 95	Lebkiri	Myriam	
UD 06	Legrand	Marie-Laure	96,70%
UD 50	Lerogeron	Lionel	96,53%
UD 40	Madounari	Géraldine	77,55%
UD 75	Martin	Benoît	83,48% 78,09%
UD 38	Mendes	Rosa	86,39%
FD FNME	Menesplier	Sébastien	89,85%
FD Services publics	Metche	Nathalie	79,63%
FD FAPT	Meynard	Alexandra	89,85%
FD Métaux	Molesin	Michel	84,04%
UD 21	Mourey	Sandrine	86,92%
FD FNME	Neumayer	Virginie	94,61%
UD 90	Pagnoncelli	Damien	94%
FD FNTE	Pagnonceiii	Virginie Virginie	92,48%
		_	94,01%
FD Cheminots UD 69	Pelissier Pereira Afonso	Sonia Joao	89,31%
			82,27%
FD FERC UD 38	Perez Perrin	Matthias Franck	87,96%
UCR	Petit	Catherine	95,66%
FD Métaux	Plazzi		78,85%
		Boris	-
FD Services publics UD 06	Pommet Ré	Natacha Górard	91,52% 86,05%
		Gérard Fabienne	
FD Finances FD Métaux	Rouchy Sanchez	Frédéric	95,99% 81,94%
FD Metaux FD Santé	Stivala	Frederic Mireille	91,81%
FD Sante FD Services publics	Talbot	Baptiste	76,02%
FD Services publics FD THCB	Vacheron	Thomas	81,84%
UD 87	Valade	Eric	93,15%
FD FNPOS	Velasquez	Cécile	90,70%
UD 27	Verdeil	Nathalie	83,46%
UFSE	Verzeletti	Céline	77,95%
FD SNJ	Vire	Emmanuel	90,02%
נאנ ט ו	Alle	Limilatiuei	90,02%

53e Congrès / Commission financière de contrôle

	Candidature présentée par	Nom	Prénom
1	FD Transports	Alexis	Sabine
1	UD 05	Dugué	Nathalie
1	UD 62	Penne	Sandy
1	UD 49	Pichot	Chantal
1	UD 86	Rhodes	Dominique

Nouvelle direction confédérale

Les principaux résultats des votes du congrès sont les suivants :

	Pour	Contre	Abstention
rapport d'activité	49,68%	50,32%	5,13%
rapport financier	66,69%	33,31%	11,92%
Document d'orientation	72,79%	27,21%	3,46%
Préambule et thème 1	78,29%	21,71%	3,30%
Thème 2	70,54%	29,46%	4,32%
Thème 3	71,70%	28,30%	4,93%

Nouveau comité de gestion



Candidature présentée par	Nom	Prénom
FD PORTS ET DOCKS	AITIDIR	JAMIL
FD CHIMIE	ACHOURI	MEHDI
FD FINANCES	COSTE	ETIENNE
FAPT	BALDUENA	NANCIE
UD ARIEGE	DEGUISE	PASCALE
UD GIRONDE	RINGOT	JEREMY
UD HAUTE GARONNE	ZACHAYUS	ROBERT
UD VOSGES	CHAMBRY	RACHEL
UL VALENCE	LE COQ	DELPHINE
UL VEYNES	BOUILLE	JULIEN
SYND FAPT 59	BARANSKI	JEAN CLAUDE
SYND NAT ARVATO	MENDOLA	GIOVANNI
MEDIAPARTIDF	CHERFI	SAMIRA
SYND NAT PENITENTIAIRE	MAO	VERONIQUE
SYND DES ENTREPRISES DE PROPRETE DES BDR	LEDJEDEL	HAYET
SYND LOCAL METAUX STRASBOURG	WERNER	SYLVAIN
UGICT	BLANCHOT	CAROLINE
UCR	MOUHAT	MONIQUE















26

Culture Le travail et l'émancipation_mm

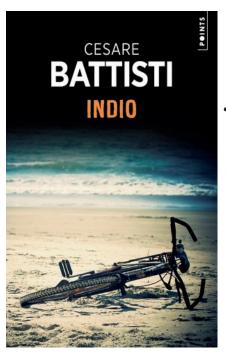
our qui veut tenter de comprendre les phénomènes sociaux liés au travail, il est encore essentiel de se plonger dans Marx. Les débats sur ce terrain, théoriques ou politiques, depuis trente ans le montrent bien. Les tenants de la libération par le travail en même temps que ceux qui veulent libérer l'homme du travail se réfèrent à Marx. Un choix de textes exhaustif de Marx sur le travail serait immense.

Nous avons choisi en parallèle avec le livre de Bruno Trentin, et donc en décalage aussi, le lien entre travail et émancipation. Marx a multiplié les textes, analysant les bouleversements du travail portés par le développement du capital jusqu'à son époque et dans un avenir envisagé par lui. Le travail de type artisanal est remplacé par un "travailleur collectif " et d'une division du travail totalement structurés par le capital. Le point d'arrivée est le " machinisme " qui transforme les producteurs en simple appendices de la machine. Ainsi, en suivant les progrès du capitalisme et du mouvement ouvrier, il empruntait souvent de nouvelles voies critiques, remaniant sans cesse sa pensée, des premiers textes des Manuscrits de 1844 jusqu'à la Critique du programme de Gotha, en passant par les pages inspirées des Grundrisse et du Capital.

Le travail
et l'émancipation
Karl Marx

Tostes cholds, présentés et commentés par
Antoine Artous

Le développement du taylorisme semble illustrer ces analyses. Les formes ont pu évoluer, mais la domination du capital sur la production reste marquée par un mouvement de dépossession de l'intelligence des salariés, mouvement nécessaire à la mise en œuvre d'un procès de production devenu collectif. L'émancipation du et par le travail reste donc toujours à l'ordre du jour. Mais, comme Marx le soulignait déjà, la réduction du temps de travail peut permettre un développement du " temps libre " : d'un même mouvement le travail s'émancipe du capital, et le travailleur s'émancipe du travail.



INDIO _ Cesare BATTISTI

Cananéia, au sud du Brésil, où la lagune dispute son territoire à l'océan Atlantique, un homme est retrouvé noyé parmi les mangroves.

Il s'appelle Indio Pessoa et sa mort est tout sauf naturelle. Indio avait posé ses valises depuis peu dans la ville.

Les notes retrouvées chez lui mentionnent un certain Bacharel, fondateur de cette première cité du Brésil que l'histoire officielle semble avoir éclipsée...

Que cherchait Indio? Un de ses amis mène l'enquête...

Juridique

L'interdiction de licencier une ex-personne protégée pour un motif précédemment refusé par l'inspection du travail

e 22 mars dernier, la Cour de cassation s'est prononcée sur le licenciement d'une ancienne salariée protégée dont la période de protection venait d'échoir (Cass. soc., 22 mars 2023, n°21-21.561).

Petit rappel chronologique des faits :

- Une salariée protégée était placée en arrêt de travail à compter du 17 octobre 2018.

- Le 27 février 2019, le médecin du travail déclare la salariée inapte à son poste de travail et formule une proposition d'aménagement par la transformation de son poste de travail sur un site plus proche de son domicile.

- Le 1^{er} avril 2019, la salariée était convoquée à un entretien préalable au licenciement que l'inspecteur du travail a refusé d'autoriser au motif que l'employeur n'avait pas satisfait à son obligation de reclassement. Saisi d'un recours hiérarchique, le ministre du travail confirmait ce refus le 7 février 2020.

- La protection de la salariée attachée à son mandat de déléguée du personnel expirait le 2 juin 2020.
- Le 17 juin 2020 la salariée était convoquée à un entretien préalable au licenciement et le 30 juin 2020 elle était licenciée pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

Comme vous pouvez le constater, le licenciement intervenu après la période de protection est basé sur le même motif que celui qui avait l'objet d'un refus par l'autorité administrative. Dès lors, la Cour de cassation considère qu'il y a un détournement de la procédure de protection :

"L'arrêt constate que l'employeur a engagé la procédure de licenciement le 17 juin 2020 tantis que la période de protection avait expiré le 2 juin 2020 et retient que le licenciement prononcé le 30 juin 2020 portait sur les mêmes motifs que ceux ayant motivé le refus d'autorisation du licenciement par le ministre du travail le 7 février 2020, à savoir l'inaptitude et l'impossibilité de reclassement de la salariée, et que l'employeur n'avait pas tenu compte des deux décisions de l'autorité administrative qui s'imposaient à lui.

La cour d'appel, qui a ainsi fait ressortir un détournement de la procédure de protection, en a exactement déduit que le licenciement constituait un trouble manifestement

illicite qu'il convenable de faire cesser par la réintégration de la salariée dans son poste ou dans un poste équivalent."

Cette décision est importante car elle étend la protection dès lors que le motif invoqué pour le licenciement est le même que celui qui a motivé de refus de l'administration du travail.

Dans certains secteurs d'activité où nous avons nombre de camarades qui se retrouvent déclaré.e.s « inaptes » et dont l'entreprise tente de faire partir en refusant d'adapté leur poste de travail, cet arrêt devrait permettre une meilleure prise en compte de l'obligation par les employeurs d'adapter le poste de travail afin de permettre à la ou le/la salarié.e d'exercer son activité en préservant sa santé.

RAPPEL!!!!

Au vu des dernières informations qui nous ont été remontées, nous vous rappelons que vous ne pouvez pas :

1) Envoyer de courriel à vos collègues via la messagerie électronique professionnelle sans l'autorisation préalable de l'employeur ou un accord d'entreprise. Par contre, si c'est la/le salarié.e qui a enregistré cette adresse dans votre liste diffusion, ce n'est plus de votre responsabilité.

2) Utiliser les adresses électroniques personnelles collectées par le CSE dans le cadre de la gestion de ses œuvres sociales, ou tout autre liste non dévolue à la transmission de communication d'informations syndicales. Cela serait un détournement de l'objet contraire au RGPD, donc sanctionnable pénalement.

Nous militons pour que chaque base syndicale (syndicat ou section) mette en place un système de liste de diffusion où les salarié.e.s peuvent s'inscrire et se désinscrire librement. Nous vous invitons aussi à utiliser les réseaux sociaux professionnels (LinkedIn, etc.) pour créer des communautés de débats et d'informations des salarié.e.s de leur entreprise/établissement.



Dédié aux partenaires sociaux, le Comptoir des branches propose une nouvelle façon de construire la protection sociale: collaborative, conviviale et innovante.

Entièrement co-construits avec les partenaires sociaux, la programmation, l'offre, l'état d'esprit du Comptoir sont aujourd'hui le reflet de leurs envies et besoins exprimés.

Le Comptoir des branches, qu'est-ce que c'est?

C'est un lieu de rencontre et d'échanges qui facilite la co-construction, le partage et ouvre à la réflexion, l'innovation et à la connaissance. Il se caractérise par son espace physique dédié et à son site web avec accès réservé aux partenaires sociaux.

Un espace physique exclusif

Le Shack, situé à Paris, offre un espace convivial pour accueillir les partenaires sociaux lors d'événements mais également de rencontres, d'ateliers de travail et de créativité. Il est aussi prévu de mettre à disposition des labs sur toute la France pour se réunir en région.

Un espace digital avec accès réservé

La plateforme digitale dédiée est riche d'informations et d'outils pratiques où chacun peut accéder et apporter savoirs et compétences (techniques, juridiques et connaissances métiers, etc.).

Des rencontres programmées sur la protection sociale

Les sujets de **prospective et d'innovation sont** traités sous la forme de **rencontres** pour réfléchir ensemble sur les thématiques liées à la santé, la prévention, les vulnérabilités...

Objectif: donner la parole aux branches!

Le comptoir des branches: une offre de services à la carte

Pour accompagner les branches, nous mettons à leurs dispositions ces services concrets!

Des savoir-faire pour permettre aux branches de piloter leurs régimes conventionnels, valoriser les fonds de solidarité, et optimiser la mutualisation.

Des outils de diagnostics et d'études partagés afin d'identifier les besoins et trouver les solutions adaptées.

Des échanges entre branches pour développer un réseau de pairs, d'experts et de professionnels.

Des apports de connaissances sur les composantes de la protection sociale avec des vidéos, des supports de formation.



Vous souhaitez accéder au site web du Comptoir des branches?

Flashez ce QR code et complétez le formulaire d'inscription

ou écrivez-nous à lecomptoirdesbranches_contact@malakoffhumanis.com

(L'accès est réservé aux partenaires sociaux)

